



**PréventiCoupe**  
Document de référence  
Diagnostic & Formation

**PréventiCoupe**

Bien couper pour mieux travailler



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>PARTIE 1 : CONTEXTE ET ENJEUX .....</b>	<b>1</b>
A.    CONTEXTE .....	1
B.    ENJEUX / OPPORTUNITES.....	1
C.    CONDITIONS DE REUSSITE DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « DIAGNOSTIC & FORMATION » INTEGRE A LA DEMARCHE PREVENTICOUPE.....	2
<b>PARTIE 2 : ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF « DIAGNOSTIC &amp; FORMATION » INTEGRE A LA DEMARCHE PREVENTICOUPE.....</b>	<b>3</b>
A.    PHASE PREALABLE ET OBLIGATOIRE : LE DIAGNOSTIC EN ENTREPRISE.....	3
B.    LA FORMATION-ACTION « AFFUTAGE / AFFILAGE ».....	3
C.    PHASE OPTIONNELLE, MAIS FORTEMENT PRECONISEE : L'ACCOMPAGNEMENT .....	4
D.    LE REFERENTIEL DE COMPETENCES.....	5
E.    L'ÉVALUATION DE LA FORMATION-ACTION « AFFUTAGE / AFFILAGE ».....	5
<b>PARTIE 3 : DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF « DIAGNOSTIC &amp; FORMATION ».....</b>	<b>6</b>
A.    LES ACTEURS : LEUR ROLE ET LEUR ENGAGEMENT .....	6
B.    LE PROCESSUS DE REFERENCEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION .....	8
C.    LA RECONNAISSANCE DES FORMATEURS / CONSULTANTS .....	9
D.    LES CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DU DISPOSITIF « DIAGNOSTIC & FORMATION ».....	10
<b>ANNEXE 1 : FICHE PROGRAMME PREVENTICOUPE – FORMATION « AFFUTAGE / AFFILAGE ».....</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE 2 : ATTESTATION DE FIN DE FORMATION .....</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE 3 : REFERENTIEL DE COMPETENCES « AFFUTAGE / AFFILAGE ».....</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE 4 : OUVERTURE D'UNE SESSION PREVENTICOUPE – FORMATION « AFFUTAGE / AFFILAGE ».....</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE 5 : PROCES-VERBAL D'UNE SESSION PREVENTICOUPE - FORMATION « AFFUTAGE / AFFILAGE ».....</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE 6 : BILAN ANNUEL D'ACTIVITE .....</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE 7 : FORMULAIRE DE REFERENCEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION AU DISPOSITIF « DIAGNOSTIC &amp; FORMATION » INTEGRE A LA DEMARCHE PREVENTICOUPE .....</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE 8 : REFERENTIELS D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES DU FORMATEUR / CONSULTANT .....</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE 9 : FORMULAIRE DE RATTACHEMENT DE FORMATEURS / CONSULTANTS AU DISPOSITIF « DIAGNOSTIC &amp; FORMATION » INTEGRE A LA DEMARCHE PREVENTICOUPE .....</b>	<b>1</b>

# Introduction

---

Ce document de référence présente aux organismes de formation (OF) et aux entreprises le dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe de l'entreprise, ainsi que son déploiement.

La démarche PréventiCoupe est le nom donné par l'Assurance Maladie – Risques professionnels à la démarche de prévention des TMS liés aux couteaux et à leur pouvoir de coupe.

Ce document cadre regroupe dans sa 3<sup>ème</sup> partie, le cahier des charges à destination des OF qui souhaitent déposer une demande de référencement auprès de l'Assurance Maladie – Risques professionnels pour accompagner des diagnostics et dispenser des formations-actions conformément aux prescriptions nationales.

Ce travail est à l'initiative du réseau Assurance Maladie – Risques professionnels, et par délégation, de la CARSAT Bretagne dans le cadre de ce dispositif.

Le respect des modalités d'action et de formation présentées ci-après constitue une adhésion aux principes et valeurs du réseau prévention de l'Assurance Maladie – Risques professionnels.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels se réserve le droit de faire évoluer ce document de référence.

## Partie 1 : Contexte et enjeux

---

### a. Contexte

Le secteur agroalimentaire fait partie des secteurs d'activité qui présentent une forte sinistralité en termes de maladies professionnelles, notamment en ce qui concerne les TMS, en constante augmentation.

Le réseau Assurance Maladie - Risques professionnels entend poursuivre la mise en place d'actions de prévention spécifiques destinées à la réduction des TMS centrées sur les conditions et l'organisation du travail au couteau, en s'appuyant sur ses « valeurs essentielles et bonnes pratiques »<sup>1</sup>.

Le pouvoir de coupe du couteau est l'un des facteurs déterminant ce type de risque. Assurer la qualité de coupe des couteaux dans les entreprises est un moyen de prévention des lésions musculo-squelettiques.

Afin de garantir la qualité des diagnostics et des formations-actions « Affûtage/ Affilage », le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels met en place un système de reconnaissance basé sur :

- Un cadre pédagogique défini sur un référentiel de compétences
- Un partenariat avec les organismes de formation volontaires, reposant sur un processus de référencement national
- Une reconnaissance des formateurs / consultants intervenant dans ce cadre

### b. Enjeux / opportunités

Le dispositif « Diagnostic & Formation » proposé s'inscrit dans le cadre des obligations réglementaires : " L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs,

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés"

---

<sup>1</sup> ED 902, « *Politique de maîtrise des risques professionnels. Valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention.* » Edition INRS, 2003  
PréventiCoupe - Document de référence -Diagnostic & Formation ... V7 - 09.2020

Le diagnostic et la formation-action "Affûtage / Affilage" doivent être considérés comme une étape incontournable dans la mise en place d'un plan global de prévention des TMS au sein de l'entreprise. Ce dispositif à destination de toutes les entreprises d'agroalimentaire quelle que soit leur taille, répond à plusieurs objectifs :

- Former des salariés et/ou référents capables d'accompagner une démarche de prévention des TMS dans l'entreprise en questionnant les dimensions matérielles, organisationnelles et humaines.
- Participer à l'efficacité de production en améliorant les conditions et l'organisation du travail au couteau, notamment les opérations d'affûtage et d'affilage,
- Professionnaliser les salariés en charge de ces opérations,
- Garantir et harmoniser les messages et méthodes transmises lors de ces formations.

### c. Conditions de réussite de mise en œuvre du dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe

La réussite du dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe de l'entreprise dépend de la mobilisation de la direction. Il appartient donc à l'employeur d'engager et de pérenniser cette démarche de prévention des TMS liée au pouvoir de coupe des couteaux.

#### **Comment faire en sorte que les salariés utilisent un couteau qui coupe à chaque instant ?**

Le processus à même de garantir le pouvoir de coupe du couteau nécessite certaines conditions préalables :

- Engagement fort du chef d'entreprise,
- Mobilisation de la ligne hiérarchique,
- Communication sur la démarche PréventiCoupe
- Communication sur le projet de formation « Affûtage / Affilage »
- Méthodologie de conduite de projet,
- Adhésion des salariés et des partenaires sociaux,
- Diagnostic de l'organisation actuelle.

Si le recours à un organisme de formation référencé par l'Assurance Maladie – Risques professionnels est un gage d'efficacité, il convient que l'entreprise accompagne l'ensemble du processus, notamment en portant un regard critique sur ses aménagements et son organisation du travail (cadences, temps de pause, fixation des objectifs...).

La gestion du circuit des couteaux, les règles déterminant le choix et l'achat du matériel, les méthodes de nettoyage et de désinfection de ce type de matériel seront également questionnées.

Désignés par l'employeur, les salariés ainsi formés, au-delà de la maîtrise technique des opérations d'affûtage et d'affilage, seront les relais internes garants de la pérennité de la démarche PréventiCoupe.

Le choix de l'articulation pédagogique, des méthodes, des contenus et des ressources mobilisés doit être en cohérence avec le référentiel de compétences intégré dans le présent document. La mise en œuvre du déroulé pédagogique doit prendre en compte les spécificités des entreprises visées.

*\*Organisme de formation*

## Partie 2 : Organisation générale du dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe

### a. Phase préalable et obligatoire : le diagnostic en entreprise

Dans le cadre de ce dispositif, l'organisme de formation référencé réalise un diagnostic approfondi de la démarche PréventiCoupe de l'entreprise cliente, centré sur le travail réel ainsi que sur les conditions et l'organisation du travail au couteau.

Ce diagnostic porte sur les paramètres influençant le pouvoir de coupe du couteau, notamment :

- Sa politique d'achat des couteaux et des équipements d'affûtage et d'affilage
- Ses choix techniques et organisationnels en matière de rénovation et d'entretien du pouvoir de coupe
- La maintenance et le suivi des équipements d'affûtage et d'affilage
- La gestion des couteaux (nettoyage, transport et stockage)
- Le savoir-faire des salariés

Ce diagnostic concerté nécessite des phases d'observation du travail réel et des entretiens avec les opérateurs, l'encadrement, les instances représentatives du personnel et les services support (achats / RH / méthodes / Qualité Hygiène et Sécurité).

Le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels met à disposition des entreprises et des organismes de formation référencés un outil interactif d'autodiagnostic téléchargeable sur le site de la CARSAT Bretagne.

Pour les formations-actions « Affûtage / Affilage » réalisées en interentreprise, l'organisme de formation référencé demande en amont à ses entreprises clientes de fournir le diagnostic approfondi et la liste des matériels utilisés au sein de leurs structures. Un accompagnement à distance de l'organisme de formation référencé est préconisé.

### b. La formation-action « Affûtage / Affilage »

Cette formation-action s'adresse à tous les salariés travaillant au couteau, les affûteurs et les tuteurs en charge d'accompagner les nouveaux arrivants. (Cf. **fiche programme proposée en annexe 1**)

Elle vise à rendre ces personnels capables de contribuer à la démarche de prévention des TMS liés au travail au couteau en étant force de proposition d'axes d'amélioration, notamment sur la thématique du pouvoir de coupe.

A l'issue de la formation-action, les stagiaires seront en capacité de :

- Dans le cadre du plan de lutte contre les TMS, proposer des améliorations de l'organisation du travail à partir de l'analyse des situations de travail au couteau et des opérations d'affûtage et d'affilage dans son atelier et dans l'entreprise.
- Formuler des propositions argumentées sur le choix des équipements : couteaux, machines, ustensiles d'entretien et matériels de maintenance du pouvoir de coupe des couteaux
- Identifier, contrôler, utiliser et entretenir l'ensemble des matériels mis en œuvre dans les opérations d'affûtage et d'affilage
- Contrôler le taillant d'une lame, établir un diagnostic technique et procéder aux opérations d'affûtage du couteau
- Contrôler le tranchant d'une lame, établir un diagnostic technique et procéder aux opérations d'affilage et de contrôle du pouvoir de coupe du couteau
- Réaliser les opérations de nettoyage, de désinfection et de transport des couteaux et matériels dans le respect des bonnes pratiques professionnelles

## Modalités pédagogiques :



### Effectif du groupe

Minimum : 2 stagiaires  
Maximum : 6 stagiaires



### Durée minimum

1 journée (soit 7 heures)



### Méthode pédagogique

Alternance de séquences théoriques et pratiques

## Encadrement de la formation



- Le dispensateur de la formation est un organisme de formation référencé pour le déploiement du dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe par l'Assurance Maladie – Risques professionnels
- Le formateur / consultant, rattaché à cet organisme, est reconnu par l'Assurance Maladie – Risques professionnels, certifié formateur PRAP IBC par l'INRS et à jour de sa certification.

## Modalités de validation



Une évaluation des acquis des stagiaires est réalisée par l'organisme de formation référencé.

Elle vise 2 objectifs distincts :

- Évaluation des connaissances et compétences acquises par les stagiaires. (QCM, mise en pratique...)
- Évaluation, sur banc de test, du pouvoir de coupe de couteaux après opérations d'affûtage et d'affilage conduites par les stagiaires.

A l'issue de la formation-action, l'organisme de formation référencé délivre une attestation de fin de formation (**cf. annexe 2**) aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux évaluations.

### c. Phase optionnelle, mais fortement préconisée : l'accompagnement

Dans le cadre du dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe de l'entreprise, l'organisme de formation référencé propose un accompagnement post-formation basé sur le diagnostic approfondi réalisé au préalable et sur les besoins identifiés avec les participants lors de la formation-action.

Cet accompagnement vise à rendre l'entreprise cliente autonome dans la mise en œuvre de sa démarche PréventiCoupe.

Il peut inclure :

- Animation de groupes de travail pluridisciplinaires constitué, selon la taille de l'entreprise :
  - D'opérateurs et de responsables d'atelier
  - De représentants du personnel
  - De services support (achats / RH / méthodes / QHS)
- Proposition d'un plan d'actions, dans le cadre d'une approche participative, respectant les 9 principes généraux de prévention et intégrant des mesures techniques et organisationnelles ainsi que de la formation
- Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions issu de la démarche PréventiCoupe et intégré au projet global de prévention des TMS
- Suivi post-formation des stagiaires dans le cadre d'un maintien et d'une actualisation des compétences

Une actualisation de la formation est fortement recommandée notamment pour maintenir les compétences des stagiaires. L'entreprise peut se faire conseiller par l'organisme de formation dispensateur.

## d. Le référentiel de compétences

Afin de s'assurer d'un déploiement homogène du dispositif « Diagnostic & Formation », le réseau Assurance Maladie - Risques professionnels définit un référentiel de compétences attendues pour les acteurs en entreprise en matière d'**affûtage et d'affilage**

Ce référentiel est, pour les employeurs, un outil mis à leur disposition permettant de définir et de prévoir leurs besoins en conformité avec ce cadre national.

Il permet aussi de s'assurer que les formations-actions dispensées sont en adéquation avec les exigences du réseau Assurance Maladie - Risques professionnels.

Pour les formateurs / consultants reconnus, le référentiel de compétences les guide dans l'élaboration des documents pédagogiques, l'animation et l'évaluation de l'action de formation.

Pour chacun des six domaines, les compétences à atteindre sont détaillées avec des éléments de contenu dans **le référentiel de compétences en annexe 3**.

## e. L'évaluation de la formation-action « Affûtage / Affilage »

Le dispositif d'évaluation mis en place par l'organisme de formation devra permettre d'apprécier le niveau de maîtrise des connaissances et des compétences visées par le référentiel de compétences.

Les modalités de sa mise en œuvre par l'organisme de formation doivent faire l'objet d'une présentation détaillée dans le dossier de demande de référencement.

### EVALUATION DES ACQUIS

Le dispositif d'évaluation mis en place par l'organisme de formation devra permettre d'apprécier le niveau de maîtrise des connaissances et des compétences visées par le référentiel de compétences. L'évaluation des acquis des stagiaires visera 2 objectifs distincts :

- évaluation des connaissances et compétences acquises par les stagiaires. (QCM, mise en pratique...)
- évaluation, sur banc de test, du pouvoir de coupe de couteaux après opérations d'affûtage et d'affilage conduites par les stagiaires.

### EVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation de l'action de formation visera 2 objectifs distincts :

- satisfaction des stagiaires à chaud
- satisfaction de l'entreprise cliente à froid
  - \* via l'évaluation de l'incidence de pouvoir de coupe sur les TMS.
  - \* via l'amélioration des conditions du travail au couteau dans l'entreprise.
  - \* via l'évolution du diagnostic des paramètres influençant le pouvoir de coupe

## Partie 3 : Déploiement du dispositif « Diagnostic & Formation »

### a. Les acteurs : leur rôle et leur engagement

#### L'Assurance Maladie – Risques professionnels, et par délégation la CARSAT Bretagne :

- Elabore et met à jour le dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe
- Fixe le cadre et les modalités du référencement des organismes de formation et de reconnaissance des formateurs / consultants
- Réceptionne et instruit les dossiers de demande initiale et de renouvellement
- Réceptionne et instruit les demandes de rattachement de nouveaux formateurs / consultants sur la durée du référencement
- Emet un avis sur les dossiers de référencement
- Accompagne, si nécessaire, l'organisme de formation et les formateurs / consultants
- Réfère les organismes de formation autorisés à déployer le dispositif « Diagnostic & Formation »
- Reconnaît les formateurs / consultants autorisés à mettre en œuvre le dispositif « Diagnostic & Formation »
- Déploie la liste des organismes de formation référencés auprès du réseau prévention (CNAM/CRAMIF/CARSAT/CGSS)
- Participe à la promotion du dispositif
- Anime le réseau des organismes de formation référencés pour le dispositif « Diagnostic & Formation »
- Informe les organismes de formation référencés des manifestations organisées par le réseau sur les thématiques du référencement
- Contrôle les organismes de formation référencés et leurs formateurs / consultants dans toutes les phases de la mise en œuvre du dispositif
- Suspend ou retire le référencement de l'organisme de formation ou la reconnaissance du formateur / consultant en cas de non-respect des engagements



#### L'organisme de formation référencé doit :

- Être déclaré auprès de la Direccte
- Être autorisé à réaliser des formations selon les textes réglementant la formation professionnelle continue pour adultes
- Être à jour de ses cotisations sociales
- Être indépendant des fournisseurs de matériels de découpe, d'affûtage ou d'affilage
- Disposer de formateurs / consultants reconnus par le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels pour déployer le dispositif « Diagnostic & Formation » et rattachés à son entité juridique
- Mettre à disposition de ses formateurs / consultants reconnus par le réseau les moyens techniques et pédagogiques nécessaires à l'animation de la formation-action « Affûtage / Affilage »

### **L'organisme de formation s'engage :**

- A respecter les conditions d'obtention et de maintien de son référencement, notamment :
  - La réalisation du diagnostic de la démarche PréventiCoupe, préalable à la formation-action
  - Les modalités de mise en œuvre du déroulé pédagogique conforme au référentiel de compétences
  - L'évaluation des acquis théoriques et pratiques des stagiaires
  - L'évaluation de l'action de formation
- A fournir son programme de formation, son déroulé pédagogique détaillé et ses supports de communication conformes au référentiel de compétences,
- A fournir ses modalités de mise en œuvre de son dispositif d'évaluation,
- A déclarer l'ouverture de ses sessions de formation (**Cf. annexe 4**) auprès de la CARSAT Bretagne, par mail, ou par courrier,
- A transmettre à la CARSAT Bretagne (par mail ou par courrier) le PV de session de formation (**Cf. annexe 5**)
- A accepter tous les contrôles (sur place et/ou sur pièces) liés à son référencement,
- A fournir à la CARSAT Bretagne un bilan annuel de son activité de formation lié à son référencement. (**Cf. annexe 6**)
- A confier l'animation des formations-actions liées à son référencement exclusivement à des formateurs / consultants reconnus par le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels et rattachés à son entité juridique
- A promouvoir le dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe
- A afficher de façon claire et explicite son référencement, sur ses supports de communication, de façon à ne pas créer de confusion avec une autre action de formation ou avec un autre organisme

### **Le formateur / consultant doit**

- Être certifié formateur PRAP IBC et à jour de sa certification
- Être reconnu formateur / consultant PréventiCoupe par le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels et rattaché à un organisme de formation référencé pour le déploiement du dispositif « Diagnostic & Formation »

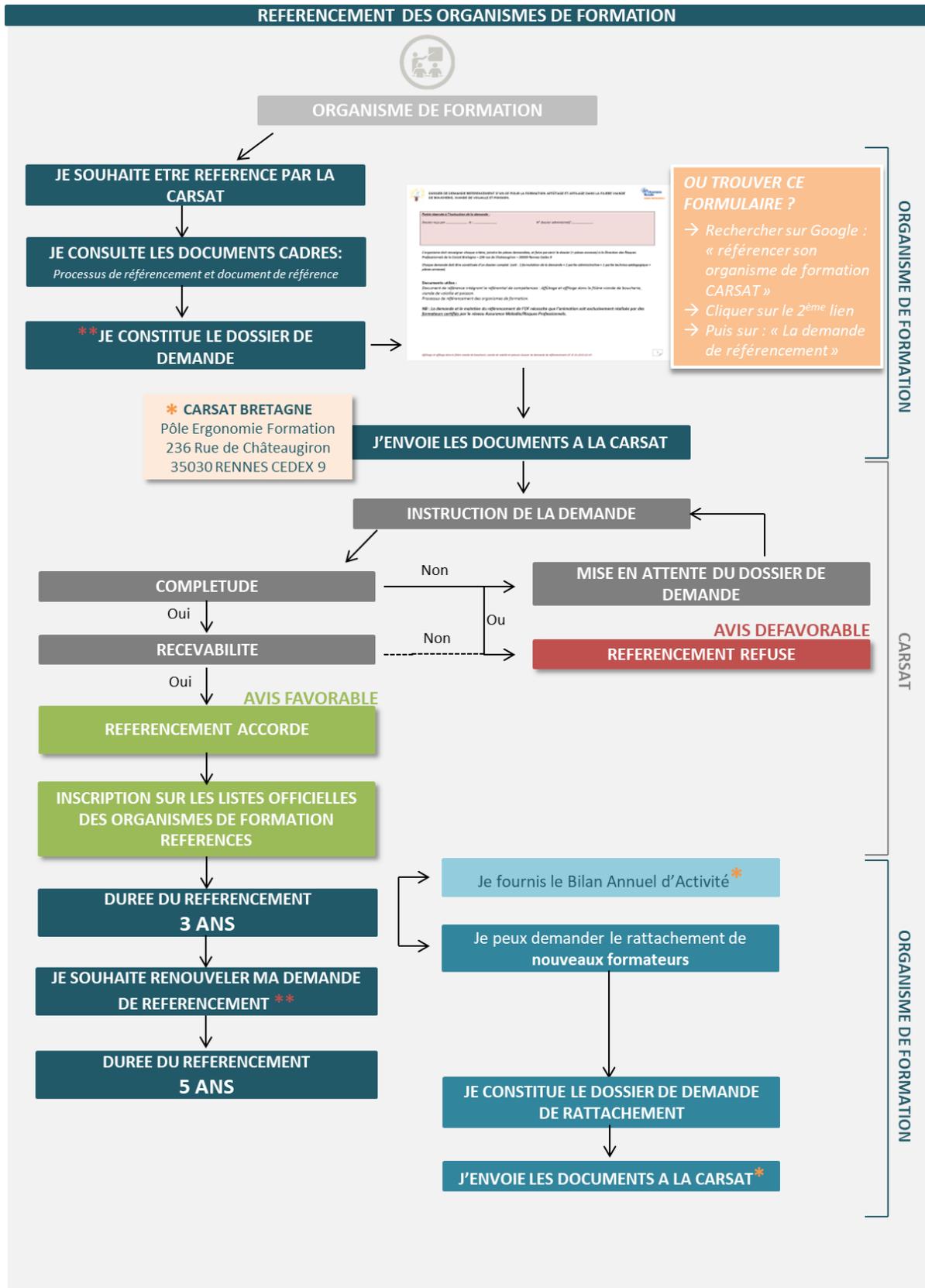
### **Le formateur / consultant s'engage :**

- A respecter les conditions d'obtention et de maintien de sa reconnaissance
- A respecter le référentiel de compétences et le déroulé pédagogique de son OF de rattachement
- A accepter tous les contrôles liés à sa reconnaissance
- A promouvoir le dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe

## b. Le processus de référencement des organismes de formation

Le processus de référencement des organismes de formation associé à la reconnaissance des formateurs / consultants est instruit par le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels et, par délégation, par la CARSAT Bretagne.

L'examen de la demande de référencement se fait sur l'appréciation d'un dossier transmis à la CARSAT Bretagne ainsi que sur des entretiens complémentaires, si besoin, selon le logigramme ci-après.



Ce dossier se compose du « formulaire de demande de référencement » (**cf. annexe 7**) et de documents associés permettant à l'organisme de formation de justifier de la conformité aux exigences de la démarche PréventiCoupe, notamment en ce qui concerne la demande de reconnaissance du ou des formateurs / consultants qui lui est associée (cf. paragraphe 3.c).

**Le formulaire de demande de référencement est structuré selon les 6 critères suivants :**

- Présentation de l'organisme de formation
- Expérience et implication dans le champ de la prévention des risques professionnels et sur le champ de la formation destinée aux industries agroalimentaires (IAA)
- Moyens humains
- Moyens logistiques et pédagogiques
- Promotion et communication en lien avec le dispositif
- Adaptation pédagogique

En cas d'avis favorable, le référencement initial de l'organisme de formation associé à la reconnaissance du ou des formateurs / consultants est attribuée pour une durée de 3 ans et doit faire l'objet d'une demande de renouvellement, avant l'issue de cette période et en tenant compte du délai nécessaire à l'instruction des dossiers.

Le renouvellement du référencement aura une validité de 5 années.

Les organismes de formation ayant fait l'objet d'un refus de référencement pourront présenter une nouvelle demande, dès lors que les motifs du rejet de la première demande auront été corrigés.

Dans le cadre du suivi qualitatif du dispositif dans toutes les phases de sa mise en œuvre, des contrôles des organismes de formation référencés et des formateurs / consultants pourront donner lieu à des remarques ou des non-conformités avec demande de mise en œuvre d'actions correctives.

L'appréciation des actions correctives proposées peut déboucher sur une éventuelle suspension voire rupture du référencement.

### **c. La reconnaissance des formateurs / consultants**

Le réseau Assurance Maladie - Risques Professionnels reconnaît le formateur / consultant à déployer le dispositif « Diagnostic & Formation » sur l'appréciation d'un dossier transmis à la CARSAT Bretagne.

En cohérence avec le référentiel d'activités en **annexe 8**, le formateur / consultant doit être capable de :

- Accompagner et élaborer un projet de formation-action « Affûtage / Affilage » intégrée à la démarche PréventiCoupe de l'entreprise
- Analyser les facteurs influençant le pouvoir de coupe du couteau dans l'entreprise afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place
- Organiser, animer et évaluer une formation-action « Affûtage / Affilage » intégrée à la démarche PréventiCoupe de l'entreprise

En cas de demande de rattachement de nouveaux formateurs / consultants, sur la période du référencement, le dossier devra être composé du formulaire de demande de reconnaissance (**cf. annexe 9**) et des documents associés.

### Les éléments d'appréciation des compétences du formateur / consultant sont les suivants :

1. Posséder une bonne connaissance des filières viande ou poisson via une expérience professionnelle d'au moins 3 ans, (joindre le CV)
2. Maîtriser les techniques d'affûtage et d'affilage des couteaux, (joindre une attestation de fin de formation « Affûtage / Affilage »)
3. Être titulaire d'un certificat de formateur PRAP IBC en cours de validité, (joindre le certificat à jour)
4. Disposer d'une expérience récente de formateur (conception de déroulés pédagogiques, animation de sessions de formations), (joindre le CV)
5. Justifier d'une expérience professionnelle récente dans le domaine de la prévention des risques professionnels (préventeur d'entreprise, consultant ou intervenant en prévention des risques professionnels...), (joindre le CV)
6. Avoir une pratique de la démarche PréventiCoupe et de la méthodologie utilisée dans cette démarche pour être en capacité de poser le diagnostic préalable à la formation-action, (joindre des exemples de diagnostic et d'accompagnement d'entreprise)

#### d. Les conséquences du non-respect du dispositif « Diagnostic & Formation »

Tout manquement aux engagements fixés dans le cadre de ce dispositif pourra entraîner la suspension du référencement de l'organisme de formation et de la reconnaissance du ou des formateurs / consultants.

La suspension est provisoire. Elle impose une remise en conformité dans un délai de moins de 3 mois.

En cas de non remise en conformité dans ce délai, le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels prononcera le retrait du référencement de l'organisme de formation et de la reconnaissance du ou des formateurs / consultants.

L'organisme de formation qui aura perdu son référencement, ou le formateur / consultant qui aura perdu sa reconnaissance, ne pourra pas être à nouveau référencé pendant les 24 mois suivant ce retrait.

La perte du numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation a pour conséquence la perte du référencement.

# ANNEXE 1 : Fiche programme PréventiCoupe – Formation « Affûtage / Affilage »

## Intitulé

PréventiCoupe - Formation « Affûtage / Affilage »



## Public

Tous les salariés travaillant au couteau, les affûteurs et les tuteurs en charge d'accompagner les nouveaux arrivants.

## Prérequis « stagiaires »

Aucun

## Prérequis « entreprise » : un diagnostic préalable

Dans le cadre du dispositif « Diagnostic & Formation », l'organisme de formation référencé réalise, préalablement à la formation-action, un diagnostic approfondi de la démarche PréventiCoupe de l'entreprise cliente, centré sur le travail réel ainsi que sur les conditions et l'organisation du travail au couteau.

Ce diagnostic porte sur les paramètres influençant le pouvoir de coupe du couteau, notamment :

- Sa politique d'achat des couteaux et des équipements d'affûtage et d'affilage
- Ses choix techniques et organisationnels en matière de rénovation et d'entretien du pouvoir de coupe
- La maintenance et le suivi des équipements d'affûtage et d'affilage
- La gestion des couteaux (nettoyage, transport et stockage)
- Le savoir-faire des salariés

Ce diagnostic concerté nécessite des phases d'observation du travail réel et des entretiens avec les opérateurs, l'encadrement, les instances représentatives du personnel et les services support (achats / RH / méthodes / Qualité Hygiène et Sécurité).

Pour les formations-actions « Affûtage / Affilage » réalisées en interentreprise, l'organisme de formation référencé demande en amont à ses entreprises clientes de fournir le diagnostic approfondi et la liste des matériels utilisés au sein de leurs structures. Un accompagnement à distance de l'organisme de formation référencé est préconisé.

## Finalité

La formation-action vise à rendre les stagiaires capables de contribuer à la démarche de prévention des TMS liés au travail au couteau en étant force de proposition d'axes d'amélioration, notamment sur les choix matériels et organisationnels autour de la thématique du pouvoir de coupe.

## Objectifs

- **Contribuer à la mise en place de bonnes pratiques professionnelles** permettant le maintien du pouvoir de coupe du couteau (utilisation, contrôle, entretien, nettoyage, désinfection, transport)
- **Participer au choix du matériel adapté** à la réalisation des opérations d'affûtage et/ou d'affilage et à l'organisation du travail au couteau, dans son atelier et dans l'entreprise.
- **Remonter les dysfonctionnements** identifiés et proposer des axes d'amélioration de manière concertée, selon l'organisation de l'entreprise.

## Contenu

- Enjeux en santé et sécurité de la prévention des TMS
- Analyse des situations de travail au couteau, et notamment des opérations d'affûtage et d'affilage
- Diagnostics techniques centrés autour du pouvoir de coupe du couteau
- Pratiques professionnelles pour le maintien du pouvoir de coupe
- Choix des équipements : couteaux / machines / équipements d'entretien et de rénovation du pouvoir de coupe / matériels de maintenance et de contrôle
- Identification, utilisation, contrôle et entretien des matériels d'affûtage et d'affilage
- Nettoyage, désinfection, stockage et transport des couteaux et matériels

## Organisation & méthodes pédagogiques

La formation-action s'appuie, en alternant la théorie et la pratique, sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation avec retour collectif, des échanges et retours d'expériences.

## Durée

1 jour minimum (soit 7 heures)

## Effectif du groupe

2 stagiaires minimum / 6 stagiaires maximum

## Encadrement

Formateur certifié PRAP IBC par l'INRS, à jour de sa certification

Formateur / consultant reconnu par l'Assurance Maladie – Risques professionnels. et rattaché à un organisme de formation référencé au dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe

## Validation et suivi

Evaluation des connaissances et compétences acquises par les stagiaires. (QCM, mise en pratique...)

Evaluation, sur banc de test, du pouvoir de coupe de couteaux après opérations d'affûtage et d'affilage conduites par les stagiaires.

Une attestation de fin de formation est délivrée aux participants qui ont suivi la totalité de la session et satisfait aux évaluations des acquis.

## Accompagnement post-formation

Afin de rendre l'entreprise cliente autonome dans la mise en œuvre de sa démarche PréventiCoupe, un accompagnement basé sur le diagnostic approfondi réalisé au préalable et sur les besoins identifiés avec les participants lors de la formation-action peut être proposé.

Un maintien et une actualisation des compétences des stagiaires est fortement recommandée.

## Annexe 2 : Attestation de fin de formation

Article L. 6353-1 du Code du Travail  
(Exemplaire à remettre au stagiaire)

Je soussigné(e), Mme/Mr \_\_\_\_\_, représentant(e) légal de l'organisme de formation

- Déclaration d'activité enregistrée sous le N° \_\_\_\_\_ auprès du préfet de la région \_\_\_\_\_

- Référencement via l'Assurance Maladie – Risques professionnels sous le N° \_\_\_\_\_

Certifie que Mme/Mr \_\_\_\_\_ a suivi la formation continue suivante, encadrée par Mme/Mr \_\_\_\_\_, formateur / consultant reconnu par le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels :

<b>Intitulé</b>	<b>PréventiCoupe – Formation « Affûtage / Affilage »</b>
<b>Nature</b>	Action de prévention, d'adaptation et de développement des compétences des salariés
<b>Rappel des objectifs</b> A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :	<p>Contribuer à la mise en place de bonnes pratiques professionnelles permettant le maintien du pouvoir de coupe du couteau (utilisation, contrôle, entretien, nettoyage, désinfection, transport)</p> <p>Participer au choix du matériel adapté à la réalisation des opérations d'affûtage et/ou d'affilage et à l'organisation du travail au couteau, dans son atelier et dans l'entreprise.</p> <p>Sur son champ d'intervention et selon l'organisation de l'entreprise, remonter les dysfonctionnements analysés et proposer des axes d'amélioration de manière concertée.</p>
<b>Durée / Date</b>	7 heures Le ... / ... / ...

**Résultats de l'évaluation des acquis de la formation :**

Connaissances / compétences visées	Résultats à l'issue de la formation		
	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Identifier, contrôler, utiliser et entretenir l'ensemble des matériels mis en œuvre dans les opérations d'affûtage et d'affilage			
Contrôler le taillant d'une lame, établir un diagnostic technique et procéder aux opérations d'affûtage du couteau.			
Contrôler le tranchant d'une lame, établir un diagnostic technique et procéder aux opérations d'affilage et de contrôle du pouvoir de coupe du couteau.			
Formuler des propositions argumentées sur le choix des équipements (couteaux, machines, ustensiles d'entretien et matériels de maintenance du pouvoir de coupe des couteaux).			
Réaliser les opérations de nettoyage, de désinfection et de transport des couteaux et matériels dans le respect des bonnes pratiques professionnelles.			
Dans le cadre du plan de lutte contre les TMS, proposer des améliorations de l'organisation du travail à partir de l'analyse des situations de travail au couteau et des opérations d'affûtage et d'affilage dans son atelier et dans l'entreprise.			

Fait à ....., le .....

Signature et Cachet de l'organisme de formation

*Document à conserver par le ou la stagiaire. Aucun duplicata ne sera délivré*

## ANNEXE 3 : Référentiel de compétences « Affûtage / Affilage »

# Domaine de compétences 1

DC 1 : Identifier, contrôler, utiliser et entretenir\* l'ensemble des matériels mis en œuvre dans les opérations d'affûtage et d'affilage

COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES
<b>C 1.1.</b>  <b>Identifier et utiliser le matériel destiné aux opérations d'affûtage et d'affilage dans le respect des bonnes pratiques professionnelles.</b>	1/ Identifier les machines et appareils utilisés lors des opérations d'affûtage.	Matériel utilisé dans l'entreprise, les modes opératoires, les fiches techniques, les règles d'utilisation, de maintenance et d'entretien.  Notices des constructeurs.  Fiches de postes, définitions de postes, de fonctions, les habilitations liées à la mise en œuvre de ces matériels.  Evaluation des risques liés à la mise en œuvre de ces appareils.  Equipements de protection utiles (EPC, EPI).
	2/ Identifier les machines et appareils utilisés lors des opérations d'affilage.	
	3/ Mettre en œuvre en sécurité les machines et appareils utilisés lors des opérations d'affûtage.	
	4/ Mettre en œuvre en sécurité les machines et appareils utilisés lors des opérations d'affilage.	
<b>C 1.2.</b>  <b>Contrôler le matériel mis en œuvre dans les opérations d'affûtage et d'affilage.</b>	1/ Vérifier l'état des pièces d'usure du matériel.	Normes d'usures pour les meules, les abrasifs...
	2/ Procéder aux opérations de nettoyage,	Règles de nettoyage et de désinfection applicables dans l'entreprise et adaptées aux matériels.
	3/ Identifier les risques liés aux opérations de contrôle, de nettoyage, de maintenance.	Evaluation des risques liés à ces opérations, critères de choix des moyens de prévention.

<b>C 1.3.</b> <b>Entretien le matériel destiné aux opérations d'affûtage et d'affilage.</b>	1/ Mettre en sécurité (consignation) le matériel avant intervention.	Risques liés à la non maîtrise de la consignation de ce type de matériel. Application des 4 étapes de consignation à ces matériels.
	2/ Assurer les opérations courantes d'entretien et de maintenance sur le matériel destiné aux opérations d'affûtage et d'affilage.	Notices et carnets de maintenances.  Procédures pour les opérations de maintenance de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> niveau  Planification des changements courants (meules, abrasifs...)

*\*Entretien = assurer la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau et/ou de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveau.*

# Domaine de compétences 2

DC 2 : Contrôler le taillant d'une lame, établir un diagnostic technique et procéder aux opérations d'affûtage du couteau.

COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES
<b>C 2.1.</b> <b>Identifier les points de contrôle utiles avant l'opération d'affûtage.</b>	1/ Contrôler le taillant de la lame.	Clichés et/ou contrôles au microscope des « pathologies » de la lame de différents couteaux.  Etat du fil : retourné, ébréché...
	2/ Différencier les détériorations relevant de l'affilage et celles relevant de l'affûtage.	
	3/ Diagnostiquer le seuil de détérioration nécessitant le passage du couteau à l'affûtage	Tests sur couteaux de différents niveaux de dégradation (gabarit...).
<b>C 2.2.</b> <b>Réaliser une opération d'affûtage</b>	1/ Définir et appliquer un protocole d'affûtage.	Rédaction et mise en œuvre du protocole
	2/ Procéder à l'affûtage à l'aide du matériel de l'entreprise (meule, bande abrasive, machine affûteuse, évideuse ...)	Les 5 opérations de l'affûtage : évidage, mise en forme du taillant, émorfilage polissage et alignement du fil.
<b>C 2.3.</b> <b>Identifier les points de contrôle utiles à la suite de l'opération d'affûtage.</b>	1/ Procéder au contrôle de la qualité de l'affûtage.	Matériels de contrôle : goniomètre...  Différents tests possibles.

# Domaine de compétences 3

DC 3 : Contrôler le tranchant d'une lame, établir un diagnostic technique et procéder aux opérations d'affilage et de contrôle du pouvoir de coupe du couteau.

COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES
<b>C 3.1.</b> <b>Identifier les points de contrôle utiles avant l'opération d'affilage.</b>	1/ Contrôler l'état du fil de la lame.	Clichés et/ou contrôles au microscope des « pathologies » de la lame.  Etat du fil : viré...
	2/ Différencier les détériorations relevant de l'affilage et celles relevant de l'affûtage.	Tests et contrôle sur le fil des couteaux
<b>C 3.2.</b> <b>Réaliser une opération d'affilage</b>	1/ Définir et appliquer un protocole d'affilage.	Rédaction et mise en œuvre du protocole
	2/ Procéder à l'affilage à l'aide du matériel de l'entreprise adapté à la pathologie du fil (fusils, broches croisées)	MOP – notice d'utilisation  Techniques d'affilage en fonction des couteaux utilisés  Matériels d'affilage
<b>C 3.3.</b> <b>Identifier les points de contrôle utiles à la suite de l'opération d'affilage.</b>	1/ Procéder au contrôle qualité de l'affilage et d'évaluer le pouvoir de coupe.	Matériels de contrôle : banc test...

# Domaine de compétences 4

DC 4 : Formuler des propositions argumentées sur le choix des équipements (couteaux, machines, ustensiles d'entretien et matériels de maintenance du pouvoir de coupe des couteaux).

COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES
<b>C 4.1.</b>  <b>Participer au choix des différents matériels.</b>	1/ Identifier les matériels disponibles sur le marché.	Matériels disponibles sur le marché : couteaux, machines, ustensiles d'entretien et matériels de maintenance du pouvoir de coupe des couteaux.  Canaux d'information : catalogues, sites internet, salons professionnels...
	<b>C 4.2.</b>  <b>Etablir des critères objectifs de choix, de manière concertée.</b>	1/ Catégoriser les différents matériels.  2/ Mesurer les avantages et inconvénients de chaque type de matériel.  3/ Recueillir les avis des utilisateurs.  4/ Co-construire un argumentaire.

# Domaine de compétences 5

DC 5 : Réaliser les opérations de nettoyage, de désinfection et de transport des couteaux et matériels dans le respect des bonnes pratiques professionnelles.

COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES
<b>C 5.1</b> <b>Mesurer l'importance du nettoyage des couteaux avant la réalisation des opérations d'affûtage et d'affilage.</b>	1/ Identifier l'incidence des souillures sur l'efficacité des opérations d'affûtage et d'affilage.	Observation sur poste de travail des différents types de souillure  Document INRS ED 6274  Protocole de nettoyage avant les opérations d'affûtage et d'affilage.
<b>C 5.2</b> <b>Appliquer les bonnes pratiques de nettoyage et de désinfection en vigueur dans l'entreprise</b>	1/ Mettre en œuvre les 5 phases de l'opération : pré-lavage-nettoyage-rinçage intermédiaire-désinfection-rinçage final.	Protocole de nettoyage/désinfection du matériel de découpe. Avant et après les opérations d'affûtage et d'affilage.
<b>C 5.3.</b> <b>Repérer les dysfonctionnements dus aux conditions de transport des couteaux dans l'entreprise.</b>	1/ Repérer les flux de circulation des couteaux entre les différents postes. 2/ Repérer les modalités de transport des couteaux prescrites et réelles.	Plan de circulation des couteaux.  Procédures, modes opératoires de l'entreprise  Matériel de transport, critère de choix.
<b>C 5.4.</b> <b>Mesurer l'incidence de ces conditions sur le pouvoir de coupe.</b>	1/ Mesurer l'incidence des chocs, chutes, frottements, heurts sur le pouvoir de coupe	Fréquence, conditions de transport, circulation des piétons et autres.
<b>C 5.5</b> <b>Identifier les risques liés à ces conditions de transport pour les travailleurs et des pistes d'amélioration</b>	1/ Mesurer l'incidence des conditions de transport sur la sécurité des salariés.  2/ Proposer des mesures de prévention techniques, humaines et organisationnelles	

# Domaine de compétences 6

DC 6 : Dans le cadre du plan de lutte contre les TMS, proposer des améliorations de l'organisation du travail à partir de l'analyse des situations de travail au couteau et des opérations d'affûtage et d'affilage-dans son atelier et dans l'entreprise.

COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES
<b>C 6.1.</b> <b>Identifier les enjeux des TMS pour l'entreprise et ses acteurs.</b>	1/ Identifier les enjeux humains, organisationnels et financiers des TMS.	Compte employeurs, coût pour l'entreprise, pour la branche, le risque d'inaptitude professionnelle.  Cycle TMS => dégradation des conditions de travail =>TMS...
<b>C 6.2.</b> <b>Faire le lien entre le pouvoir de coupe du couteau et la prévention des TMS.</b>	1/ Détecter les facteurs de TMS et leurs déterminants	Le rôle du pouvoir de coupe du couteau dans la qualité de travail
	2/ Décrire le cycle de dégradation du fil => pression => rythme => TMS...	<i>Vidéo « quand tout ne tient qu'à un fil »</i>
<b>C 6.3.</b> <b>Analyser les situations de travail au couteau et les opérations d'affûtage et d'affilage en portant un regard critique sur l'organisation globale du travail dans l'entreprise et/ou dans l'atelier concerné.</b>	1/ Identifier les paramètres influençant le pouvoir de coupe du couteau au sein de l'entreprise et/ou de l'atelier à l'origine du risque TMS <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix des couteaux et des équipements d'affûtage et d'affilage</li> <li>• Rénovation et entretien du pouvoir de coupe</li> <li>• Maintenance et suivi des équipements</li> <li>• Nettoyage, transport et stockage des couteaux</li> <li>• Savoir-faire des salariés</li> </ul>	Diagnostic du fonctionnement de l'entreprise, de l'atelier réalisé en amont par le formateur / consultant.  Avis des différents acteurs dont les Instances Représentatives du Personnel  Méthode d'observation et d'analyse des situations de travail de type PRAP adaptée à la fonction et aux moyens d'actions du stagiaire.

	<p>2/ Identifier les facteurs de risques et les déterminants, lors de l'activité de travail au couteau, à l'origine du risque TMS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des locaux d'affûtage</li> <li>• Aménagement des situations de travail</li> <li>• Organisation du travail</li> <li>• Organisation de l'affûtage et de l'affilage</li> </ul>	
<p><b>C 6.4.</b> <b>Proposer des pistes d'amélioration.</b></p>	<p>1/ Identifier et formuler des pistes d'amélioration dans les champs techniques, humains, organisationnels, à partir des paramètres influençant le pouvoir de coupe et des déterminants à l'origine du risque TMS sur les postes de travail au couteau.</p>	<p>Méthode d'observation et d'analyse des situations de travail de type PRAP adaptée à la fonction et aux moyens d'actions du stagiaire.</p>

## **Les confusions à éviter à propos de ce référentiel de compétences :**

Un référentiel de compétences n'est pas un référentiel de formation. Il ne détaille pas finement les savoirs. Il exprime seulement ce qui fait la compétence. Son objet n'est pas de se substituer à l'ingénierie pédagogique qui relève de la compétence et de la responsabilité de l'organisme de formation.

Il appartient donc à chaque organisme de formation, demandeur de ce référencement, de concevoir **son programme de formation et son propre déroulé pédagogique détaillé** en articulant le référentiel de compétences suivant une progression pédagogique cohérente.

## **Le déroulé pédagogique de quoi parle-t-on ?**

C'est un document qui s'élabore **à partir du référentiel de compétences** pour la mise en œuvre de la formation.

Il définit

- Les objectifs pédagogiques (résultat escompté et observable du participant) structurant la progression,
- Les séquences avec ses éléments de contenu et les méthodes pédagogiques mises en œuvre,
- Les situations d'apprentissage (actions du formateur / consultant, activités des stagiaires),
- Les supports et ressources mobilisés,
- L'évaluation des acquis (modalités et critères d'évaluation objectivables et mesurables),
- Les durées prévues.

## **Il est conçu comme un guide pour l'animation.**

- Où j'emmène les stagiaires ? (Objectifs)
- Comment j'y vais ? (Méthode)
- De quoi parle-t-on ? (Contenu)
- Comment je mets en œuvre ? (Situation d'apprentissage, articulation du contenu)
- Avec quoi j'y vais ? (Supports, ressources, matériel)
- En combien de temps ?
- Y suis-je parvenu ?

## Annexe 4 : Ouverture d'une session PréventiCoupe – Formation « Affûtage / Affilage »

FORMATION INITIALE

FORMATION CONTINUE

**ORGANISME DE FORMATION REFERENCE DISPENSATEUR** : .....

N° de référencement.....

**FORMATEUR / CONSULTANT RECONNU** : .....

Certifié PRAP IBC le : ..... (date du dernier MAC)

NOMS et ADRESSE DE(S) ENTREPRISE(S)	N° SIRET

Adresse du lieu de la session : ..... N° de session : .....

.....Nombre de participants : ..... (6 maxi)

### REPARTITION DES SEANCES

Date	Heure début	Durée

Durée totale de la formation : .....heures

PREVENTEUR(S) CARSAT/CRAMIF/CGSS	Informé(s) de cette session le :
Nom et prénom	

### LE RESPONSABLE DE L'ORGANISME DE FORMATION DISPENSATEUR

Nom : .....Prénom : .....

Fait à : ..... Le : ..... Signature :

**Ce document doit parvenir à la CARSAT BRETAGNE 15 jours avant le début des formations**



## ANNEXE 6 : Bilan annuel d'activité

**Questionnaire de suivi d'activité des organismes de formation référencés  
Dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe**

**Année ...**

### 1- Identité de l'organisme de formation (OF)

Nom de l'OF : \_\_\_\_\_

N° de référencement : \_\_\_\_\_

### 2- Volume de sessions de formation-action mises en œuvre

>Indiquez le nombre de sessions de formation-action organisées

>Indiquez le nombre de stagiaires formés

 **Formation initiale** : formation dispensée dans le cadre des « cursus métiers » (ex. CFA)

Nombre de sessions & de stagiaires	INTRA		INTER	
<b>Formation initiale (FI)</b>	<b>FI</b>		<b>FI</b>	
<b>Stagiaires formés</b>				
<b>Formation continue (FC)</b>	<b>FC</b>		<b>FC</b>	
<b>Stagiaires formés</b>				

### 3- Typologie du programme de formation-action

>Indiquez la répartition des sessions de formation-action suivant le programme

Programme	Formation initiale		Formation continue	
	INTRA	INTER	INTRA	INTER
Affûtage (seul)				
Affilage (seul)				
Affûtage & Affilage				

#### 4- Typologie des stagiaires

> Indiquez le nombre de « tuteurs – référents » formés : \_\_\_\_\_

> Indiquez la répartition des stagiaires par filière et par leur niveau de maîtrise

Filière	Effectif stagiaires par niveau de maîtrise	
	Débutant	Confirmé
Viande de boucherie		
Viande de volaille		
Poisson		
Autre à préciser		

#### 5- Périmètre d'intervention

Région	Départements	Formation initiale		Formation continue	
		INTRA	INTER	INTRA	INTER
Alsace-Moselle	67 / 57 / 68				
Aquitaine	24 / 33 / 40 / 47 / 64				
Auvergne	03 / 15 / 43 / 63				
Bourgogne-Franche-Comté	21 / 25 / 39 / 58 / 70 / 71 / 89 / 90				
Bretagne	22 / 35 / 56 / 29				
Centre-Val de Loire	18 / 28 / 36 / 37 / 41 / 45				
Centre-Ouest	16 / 17 / 19 / 23 / 79 / 86 / 87				
Ile de France	75 / 77 / 78 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95				
Languedoc-Roussillon	11 / 30 / 34 / 48 / 66				
Midi-Pyrénées	09 / 12 / 31 / 32 / 46 / 65 / 81 / 82				
Nord-Est	08 / 10 / 51 / 52 / 54 / 55 / 88				
Nord-Picardie	02 / 59 / 60 / 62 / 80				
Normandie	14 / 27 / 50 / 61 / 76				
Pays de Loire	44 / 49 / 53 / 72 / 85				
Rhône-Alpes	01 / 07 / 26 / 38 / 42 / 69 / 73 / 74				
Sud-Est	04 / 05 / 06 / 13 / 2A / 2B / 83 / 84				

Guadeloupe					
Guyane					
Réunion					
Martinique					

## 6- Typologie des clients

>Indiquez la répartition des sessions de formation-action par entreprise cliente

Entreprise cliente	Formation continue	
	INTRA	INTER
TPE < 10 salariés		
PME [10-19]		
PME [20-149]		
PME [150-249]		
Ets > 250 salariés		
Groupe		

## 7- Origine de la demande de formation-action

>Indiquez la répartition des sessions en fonction des acteurs à l'origine de la demande

Nb de sessions selon l'origine demande	Formation initiale	Formation continue
-Dirigeant d'entreprise	-	-
-Instances représentatives du personnel	-	-
-Salariés	-	-
CARSAT (préventeurs)		
Service de santé au travail		
Vous-même, OF, à la suite d'une démarche commerciale du :		
-Formateur / consultant	-	-
-Conseiller formation	-	-
Autres acteurs à préciser		

Commentaires

### 8- Incitations financières Assurance Maladie – Risques professionnels

>indiquez le nombre de sessions de formation-action réalisées dans le cadre d'une incitation financière : \_\_\_\_\_

*Précisez si possible le type d'incitations financières (injonction, contrat de prévention, Subvention Prévention TPE ...)*

### 9- Modalités et/ou outils d'évaluation

>Indiquez les modalités et/ou outils utilisés pour l'évaluation de la démarche PréventiCoupe des entreprises clientes (grille d'autodiagnostic RP044, ...)

>Indiquez les modalités et/ou outils utilisés pour évaluer la pratique des stagiaires (Mentor, Anago, ...)

## 10- Evaluation de la formation-action « Affûtage / Affilage »

>Retour des bénéficiaires sur les formations-actions dispensées (satisfaction, obstacles, améliorations...)

*Du point de vue des entreprises ?*

*Du point de vue des stagiaires ?*

>Suivi post-formation

Combien de suivis post-formation avez-vous réalisé ? \_\_\_\_\_

*Répartition des suivis post-formation par périodicité*

Suivis à	1 mois	3 mois	6 mois	Autre :
Répartition				

*Commentaires :*

## 11- Axes d'amélioration du dispositif « Diagnostic & Formation »

>De votre point de vue en tant qu'OF référencé, identifiez-vous des **points d'amélioration** ?

>Recueillez-vous des **demandes récurrentes** de la part des entreprises ? Si oui, lesquelles ?

>Identifiez-vous une **offre de services** qui pourrait être développée par le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels autour de la démarche PréventiCoupe ?

## 12- Autres commentaires

>Souhaitez-vous apporter des éléments complémentaires ? Si oui, lesquels

**Partie réservée à l'instruction de la demande :**

Dossier reçu par : ..... le : .....

N° dossier administratif : .....

**L'organisme de formation doit renseigner la totalité de ce formulaire de demande de référencement, joindre les justificatifs et pièces annexes, et transmettre le dossier complet à l'adresse suivante :**

CARSAT Bretagne  
Direction des Risques Professionnels  
Pôle Ergonomie Formation  
236 rue de Chateaugiron  
35030 Rennes Cedex 9  
Tel : 02 99 26 62 23  
Mail : drp.habilitation@carsat-bretagne.fr

**Ce formulaire comprend :**

- **Une formulation de la demande et lettre d'engagement**
- **Une autorisation de diffusion des données afférentes au référencement**
- **Une partie administrative (critères 1)**
- **Une partie technico-pédagogique (critères 2 à 6)**

**Document cadre :**

« PréventiCoupe - Document de référence – Diagnostic & Formation » téléchargeable sur le site de la CARSAT Bretagne

**NB : Pour être référencé sur ce dispositif, l'organisme doit disposer d'au moins un formateur / consultant reconnu par le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels. La formation-action « Affûtage / Affilage » doit être dispensée exclusivement par un formateur / consultant reconnu et rattaché à un organisme de formation référencé.**

**Pièces obligatoires constitutives du dossier de demande et à joindre au formulaire\* :**

<b>Partie administrative :</b>	<b>Partie technico pédagogique :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Dernier bilan pédagogique et financier et/ou document indiquant le numéro de déclaration d'existence en cours de l'organisme de formation</li> <li>❖ Attestations de paiement des cotisations sociales (année précédant la demande)</li> <li>❖ Support de présentation de l'organisme de formation (plaquette, site internet, support papier, ...)</li> </ul>	<p><b>Volet organisme de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les références de l'OF sur ce type d'action (Critère 2)</li> <li>❖ Les outils de communication (Critère 5) tels qu'ils sont / seront présentés par l'OF à l'entreprise cliente (plaquette, fiche catalogue, programme papier, ...)</li> <li>❖ Tout document présentant l'intérêt de l'organisme pour le dispositif et/ou son appréhension du sujet</li> </ul>	<p><b>Volet reconnaissance du formateur / consultant (Critère 3)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Copie des CV actualisés des formateurs dont l'OF demande le rattachement.</li> <li>❖ Les références des formateurs sur ce type d'action</li> <li>❖ Copie des certificats de formateur PRAP IBC, valides.</li> <li>❖ Tout justificatif attestant des compétences du formateur sur ce champ d'intervention (attestation de formation...)</li> <li>❖ Copie de diagnostics / accompagnements d'entreprise</li> </ul>
	<p><b>Volet moyens logistiques et pédagogiques (Critère 4)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Supports pédagogiques (livret stagiaire, ressources pédagogiques...)</li> <li>❖ Facture des matériels techniques (banc de test, affûteuses, affileurs, dispositifs de contrôle ...)</li> </ul>	<p><b>Volet adaptation pédagogique (Critère 6)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Le programme de formation</li> <li>❖ Le diaporama</li> <li>❖ <u>Le déroulé pédagogique détaillé incluant les dispositifs d'évaluation</u></li> <li>❖ Le modèle de document d'évaluation du stage par les stagiaires (enquête satisfaction, questionnaire, ...)</li> </ul>

\* y compris pour les OF déjà habilités/conventionnés/référencés par notre réseau sur d'autres dispositifs.

## Formulation de la demande et lettre d'engagement du responsable de l'organisme de formation

Je soussigné(e), Madame  Monsieur  ....., responsable de l'organisme de formation :

**Demande le référencement** de l'Assurance Maladie – Risques professionnels, via la CARSAT Bretagne, au dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe,

**M'engage par la présente à respecter les modalités de mise en œuvre du dispositif « Diagnostic & Formation »** pour lequel je demande le référencement en appliquant les prescriptions du document de référence en vigueur,

**M'engage à garantir la certification PRAP IBC des formateurs / consultants** intervenant dans mon organisme et que les formations-actions réalisées dans le cadre de ce dispositif respectent les prescriptions pédagogiques détaillées dans le document de référence,

**M'engage à tenir à jour les données afférentes à ce référencement et à signaler au réseau Assurance Maladie – Risques professionnels, via la CARSAT Bretagne, tout changement intervenant sur la durée de mon référencement.**

**Certifie que l'organisme de formation que je représente n'est pas structurellement lié à un fournisseur de matériel de découpe ou d'affûtage et d'affilage,**

**Certifie l'exactitude** de tous les renseignements fournis dans ce dossier de demande de référencement,

A ....., le .....

**Signature du responsable de l'organisme de formation**

**cachet de l'organisme de formation.**

## Partie 1 – DOSSIER ADMINISTRATIF

### Critère 1

### Fiche signalétique

Nom de l'organisme de formation

Raison sociale :

Nom commercial (si différent) :

**Appartenance à un organisme national**

oui  non

Libellé et adresse du siège de l'OF national

**Responsable de l'organisme** – Président/Directeur/Gérant (*raier la mention inutile*) :

**Correspondant administratif référencement** (si différent) - *Permanent de l'organisme* :

Nom Prénom :

Fonction :

Adresse mail professionnelle (obligatoire) :

Ligne tel directe :

**Certifications, labellisations, habilitations détenus par l'organisme** (qualité, qualification professionnelle...) – désignation et date :

**Adresse du siège social** :

**Site Internet** :

**Data Dock**

oui  non

Domaines d'intervention de l'OF :

Statut juridique :

N° SIRET :

N° de déclaration d'activité (DIRECCTE) :

Date de création :

N° référencement réseau Assurance Maladie – Risques professionnels :

Date de référencement initial :

Code APE :

Assujetti TVA  oui  non

## Autorisation de diffusion des données afférentes au référencement

Je soussigné(e), Madame  Monsieur  ....., responsable de l'organisme de formation ci-dessus désigné, autorise le réseau Assurance Maladie - Risques Professionnels à diffuser, par les moyens à sa convenance (site internet, documentation, réseaux sociaux ...), via la liste des organismes de formation référencés pour le dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe, les informations suivantes :

- Le nom de mon organisme de formation, ainsi que mes coordonnées
- Le N° de mon référencement
- Ma zone d'intervention
- Le(s) nom(s) du contact référent pour le dispositif « Diagnostic & Formation » au sein de mon organisme, ainsi que ses coordonnées (téléphone et mail professionnels)
- Le(s) nom(s) des formateurs / consultants reconnus et rattachés à ma demande

Par la signature de ce document, j'atteste être informé que mes données personnelles ainsi que celles des formateurs/consultants rattachés à mon référencement, communiqués au réseau Assurance Maladie – Risques professionnels, via la CARSAT Bretagne, sont nécessaires à la gestion de mon référencement.

Signature :

Les organismes du réseau Assurance Maladie – Risques professionnels s'engagent à ne pas transmettre ces données à un tiers, hormis celles faisant l'objet de cette autorisation.

Vous devez informer les personnes dont vous collectez les données personnelles, de la finalité de la collecte et obtenir leur consentement.

## Partie 2 – DOSSIER TECHNICO-PEDAGOGIQUE

Critère 2	Expériences et motivations	
Expériences et implication dans le champ de la prévention des risques professionnels		Partenariats éventuels
Expériences et implication dans le champ de la formation destinée aux IAA		Partenariats éventuels
Motivations à déployer le dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe		

Critère 3		Moyens humains	
Effectif total de l'OF :		Effectif formateurs tout domaine:	Effectif formateur PRAP IBC déjà rattaché à la demande : Effectif formateur PRAP IBC en demande de reconnaissance :
<b>Formateur / consultant référent pour le dispositif « Diagnostic &amp; Formation » désigné par l'OF :</b> NOM Prénom : Poste occupé : Adresse mail professionnelle : N° de tel professionnel:			
Formateurs / consultants NOM prénom	Expérience technique en entreprises IAA (Références et durées)	Expérience et formation en Prévention des risques Professionnels (Références et durées)	Expérience et formation en Formation Professionnelles d'Adultes (Références et durées)

<b>Critère 4</b>	<b>Moyens logistiques et pédagogiques</b>	
<p>Type de salle, matériels techniques, accès aux ateliers... demandés par l'organisme de formation à son client</p>	<p>Matériels pédagogiques et techniques propres à l'organisme de formation : bancs de test, dispositifs de contrôle ... (joindre les factures)</p>	
<p>Ressources documentaires à l'attention du client et des participants</p>	<p>Conditions de mise à disposition des formateurs / consultants, des matériels et des ressources pédagogiques et techniques</p>	

<b>Critère 5</b>	<b>Promotion et communication</b>
<b>Actions de promotion et de communication en lien avec le dispositif « Diagnostic &amp; Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe</b>	<b>Outils de communication (à joindre au dossier)</b>

<b>Critère 6</b>	<b>Adaptation pédagogique</b>
<b>Méthodes pédagogiques</b>	
<b>Organisation de l'alternance, théorie et mise en pratique</b>	
<b>Dispositif d'évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des participants</li> <li>• De la démarche PréventiCoupe</li> </ul>	
<b>Suivi post formation des participants et de l'entreprise cliente</b>	
<b>Partenaires prévention mobilisés dans le cadre du face-à-face pédagogique (interne ou externe)</b>	

## Annexe 8 : Référentiels d'activités et de compétences du formateur / consultant

---

### Appellation :

Formateur / consultant pour le dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe

### Champ et nature de ses interventions :

Le formateur / consultant participe à la mise en œuvre du projet de formation-action « Affûtage / Affilage » intégrée à la démarche PréventiCoupe de l'entreprise.

### Cadre de l'exercice de l'activité :

Le formateur / consultant exerce son activité au sein d'un organisme de formation référencé par le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels, via la CARSAT Bretagne.

### Description de l'activité type :

Le formateur / consultant accompagne l'entreprise cliente dans sa phase préalable de diagnostic de sa démarche PréventiCoupe.

Il conçoit et anime la (les) formation(s)-action(s) « Affûtage / Affilage » intégrée(s) à la démarche PréventiCoupe de l'entreprise cliente, conformément au document de référence et au référentiel de compétences du réseau Assurance Maladie – Risques professionnels, et, le cas échéant, le maintien des compétences des salariés.

Il délivre les attestations de fin de formation aux salariés qui ont suivi la formation-action « Affûtage / Affilage » et validé les évaluations formatives.

Il participe à la promotion et au déploiement du dispositif « Diagnostic & Formation ».

Dans le cadre du dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe, il est donc amené à :

- ⇒ Promouvoir la démarche PréventiCoupe et le dispositif du réseau prévention associé
- ⇒ Accompagner l'entreprise cliente dans sa phase préalable de diagnostic
- ⇒ Accompagner l'entreprise cliente dans l'organisation des formations action « Affûtage / Affilage » intégrées à cette démarche
- ⇒ Mettre en œuvre une (des) formation (s)-action « Affûtage / Affilage » adaptée à l'entreprise et ses personnels concernés
- ⇒ Développer, au travers des formations qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant ainsi les personnels formés dans le cadre de ce dispositif, plus conscients des conséquences des atteintes à la santé liées au travail au couteau et plus motivés à faire progresser la prévention dans leurs entreprises.
- ⇒ Former et valider les compétences des participants
- ⇒ Concevoir un accompagnement post-formation basé sur le diagnostic approfondi réalisé au préalable et sur les besoins identifiés avec les participants lors de la formation-action.

### **DC1 : Accompagner et élaborer un projet de formation-action « Affûtage / Affilage » intégré à la démarche PréventiCoupe d'une entreprise cliente**

#### **1.1 Accompagner l'entreprise dans sa démarche PréventiCoupe et dans l'évaluation de ses besoins de formation-action « Affûtage / Affilage »**

- Situer le dispositif « Diagnostic & Formation » au regard des enjeux du secteur et de l'importance des risques TMS liés au travail au couteau
- Identifier les différents enjeux de la prévention des risques professionnels de l'entreprise
- Définir à partir du diagnostic de la démarche PréventiCoupe de l'entreprise, les objectifs à atteindre

#### **1.2. Elaborer un projet de formation-action « Affûtage / Affilage » en tenant compte de la spécificité de l'entreprise**

- Appréhender dans sa globalité la méthodologie d'un projet de formation et repérer les principales étapes
- Elaborer et formaliser un projet de formation et identifier les ressources et les contraintes
- Proposer des critères d'évaluation, de réussite et de résultat
- Formaliser et présenter un projet de formation-action « Affûtage / Affilage »

#### **1.3. Mobiliser les différents acteurs et assurer la promotion et le suivi d'une formation-action « Affûtage / Affilage » intégrée à la démarche PréventiCoupe**

- Mobiliser les différents acteurs de la prévention de l'entreprise
- Animer une réunion d'information et/ou de sensibilisation à la démarche PréventiCoupe
- Accompagner l'entreprise post-formation dans la mise en œuvre de son plan d'action concerté

### **DC2 : Analyser les facteurs influençant le pouvoir de coupe du couteau dans une entreprise cliente afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place**

#### **2.1 Analyser les facteurs influençant le pouvoir de coupe du couteau dans l'atelier et dans l'entreprise, dans le but de proposer des pistes d'amélioration**

- Observer et décrire par l'approche ergonomique les situations de travail au couteau
- Identifier les déterminants des activités de travail au couteau à l'origine des risques TMS
- S'entretenir avec les différents acteurs concernés afin de déterminer des pistes de transformations

#### **2.2 Déterminer des pistes d'amélioration sur les champs techniques, organisationnels et humains, permettant de réduire les risques TMS d'un travail au couteau.**

- Restituer l'analyse des situations de travail, c'est-à-dire le diagnostic et les propositions de pistes d'amélioration, aux acteurs concernés et à la direction
- Justifier les choix de pistes d'amélioration
- Formaliser un document synthèse des propositions de pistes d'amélioration

#### **2.3 Co-construire un plan d'action d'amélioration des conditions de travail en lien avec la démarche prévention de l'entreprise**

- Hiérarchiser et planifier les différentes actions d'amélioration en y associant les ressources et les moyens
- Déterminer des critères de résultat et utiliser des outils d'évaluation des actions menées

### **3.1 Concevoir et organiser une formation-action « Affûtage / Affilage »**

- Construire une réponse pédagogique adaptée en respectant les exigences du document de référence et en s'appuyant sur le diagnostic préalable de l'entreprise
- Organiser la formation-action en tenant compte de la spécificité du public à former et en s'appuyant sur les différents modes pédagogiques (étude de cas, mises en situation...)
- Organiser un déroulé pédagogique qui tient compte du référentiel de compétences, des conditions d'apprentissage d'un adulte en formation, du contexte professionnel et d'indicateurs de réussite (théoriques et pratiques)
- Prévoir et assurer l'organisation pédagogique et logistique de la formation (alternance théorie/pratique)

### **3.2 Animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation**

- Mettre en œuvre le déroulé pédagogique validé dans le cadre du référencement
- S'adapter aux différentes typologies des apprenants (opérateur, tuteur, référent...)

### **3.3 Utiliser différentes méthodes d'évaluation**

- Utiliser des outils d'évaluation formative favorisant l'émergence des points forts et des axes d'amélioration
- Utiliser un banc de test pour objectiver les résultats
- S'auto évaluer

### **3.4 Assurer ou faire assurer la gestion administrative d'une session de formation-action « Affûtage / Affilage »**

- Déclarer à la CARSAT Bretagne l'ouverture d'une session de formation
- Assurer le suivi administratif de chaque stagiaire
- Déclarer à la CARSAT Bretagne la clôture de la session de formation

**Partie réservée à l'instruction de la demande :**

Dossier reçu par : ..... le : .....

N° de référencement actuel : .....

**L'organisme de formation doit renseigner la totalité de ce formulaire de demande de rattachement, joindre les justificatifs et pièces annexes, et transmettre le dossier complet à l'adresse suivante :**

CARSAT Bretagne  
Direction des Risques Professionnels  
Pôle Ergonomie Formation  
236 rue de Chateaugiron  
35030 Rennes Cedex 9  
Tel : 02 99 26 62 23  
Mail : drp.habilitation@carsat-bretagne.fr

**Ce formulaire comprend :**

- **Une formulation de la demande et lettre d'engagement**
- **Une autorisation de diffusion des données afférentes au référencement**
- **Une partie administrative (critères 1)**
- **Une partie technico-pédagogique (critère 3)**

**Document cadre :**

« PréventiCoupe - Document de référence - Diagnostic & Formation » téléchargeable sur le site de la CARSAT Bretagne

**NB : Pour être référencé sur ce dispositif, l'organisme doit disposer d'au moins un formateur / consultant reconnu par le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels. La formation-action « Affûtage / Affilage » doit être dispensée exclusivement par un formateur / consultant reconnu et rattaché à un organisme de formation référencé.**

**Pièces obligatoires constitutives du dossier de demande et à joindre au formulaire\* :**

***Partie technico pédagogique :***

***Volet reconnaissance du formateur / consultant (Critère 3)***

- ❖ Copie des CV actualisés des formateurs dont l'OF demande le rattachement.
- ❖ Les références des formateurs sur ce type d'action
- ❖ Copie des certificats de formateur PRAP IBC, valides.
- ❖ Tout justificatif attestant des compétences du formateur sur ce champ d'intervention (attestation de formation...)
- ❖ Copie de diagnostics / accompagnements d'entreprise

## Formulation de la demande et lettre d'engagement du responsable de l'organisme de formation

Je soussigné(e), Madame  Monsieur  ....., responsable de l'organisme de formation :

**Demande le rattachement de formateurs / consultants au dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe** (référencement d'organismes de formation par l'Assurance Maladie – Risques professionnels, via la CARSAT Bretagne) dont les noms sont les suivants :

Nom – prénom :	Nom – prénom :
Nom – prénom :	Nom – prénom :

**M'engage par la présente à respecter les modalités de mise en œuvre du dispositif « Diagnostic & Formation »** pour lequel je suis référencé depuis le \_\_\_\_\_ en appliquant les prescriptions du document de référence en vigueur,

**M'engage à garantir la certification PRAP IBC des formateurs / consultants** intervenant dans mon organisme et que les formations-actions réalisées dans le cadre de ce dispositif respectent les prescriptions pédagogiques détaillées dans le document de référence,

**M'engage à tenir à jour les données afférentes à ce référencement et à signaler au réseau Assurance Maladie – Risques professionnels, via la CARSAT Bretagne, tout changement intervenant sur la durée de mon référencement.**

**Certifie que l'organisme de formation que je représente n'est pas structurellement lié à un fournisseur de matériel de découpe ou d'affûtage et d'affilage,**

**Certifie l'exactitude** de tous les renseignements fournis dans ce dossier de demande de référencement,

**A** ....., **le** .....

**Signature du responsable de l'organisme de formation**

**cachet de l'organisme de formation.**

## Partie 1 – DOSSIER ADMINISTRATIF

Critère 1	Fiche signalétique		
<p>Nom de l'organisme de formation</p> <p><b>Raison sociale :</b></p> <p><b>Nom commercial (si différent) :</b></p>			<p>Appartenance à un organisme national</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Libellé et adresse du siège de l'OF national</p>
<p><b>Responsable de l'organisme</b> – Président/Directeur/Gérant (<i>raier la mention inutile</i>) :</p> <p><b>Correspondant administratif référencement</b> (si différent) - <i>Permanent de l'organisme</i> :</p> <p>Nom Prénom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Adresse mail professionnelle (obligatoire) : <span style="float: right;">Ligne tel directe :</span></p>			
<p>Adresse du siège social :</p> <p><b>Site Internet :</b></p>			<p>Data Dock</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Domaine d'intervention de l'OF :</p>
Statut juridique :	N° SIRET :		
N° de déclaration d'activité (DIRECCTE) :	Date de création :		
N° référencement réseau Assurance Maladie – Risques professionnels :	Date de référencement initial :		
Code APE :	Assujetti TVA <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

## Autorisation de diffusion des données afférentes au référencement

Je soussigné(e), Madame  Monsieur  ....., responsable de l'organisme de formation ci-dessus désigné, autorise le réseau Assurance Maladie - Risques Professionnels à diffuser, par les moyens à sa convenance (site internet, documentation, réseaux sociaux ...), via la liste des organismes de formation référencés pour le dispositif « Diagnostic & Formation » intégré à la démarche PréventiCoupe, les informations suivantes :

- Le nom de mon organisme de formation, ainsi que mes coordonnées
- Le N° de mon référencement
- Ma zone d'intervention
- Le(s) nom(s) du contact référent pour le dispositif « Diagnostic & Formation » au sein de mon organisme, ainsi que ses coordonnées (téléphone et mail professionnels)
- Le(s) nom(s) des formateurs / consultants reconnus et rattachés à ma demande

Par la signature de ce document, j'atteste être informé que mes données personnelles ainsi que celles des formateurs/consultants rattachés à mon référencement, communiqués au réseau Assurance Maladie – Risques professionnels, via la CARSAT Bretagne, sont nécessaires à la gestion de mon référencement.

Signature :

Les organismes du réseau Assurance Maladie – Risques professionnels s'engagent à ne pas transmettre ces données à un tiers, hormis celles faisant l'objet de cette autorisation.

Vous devez informer les personnes dont vous collectez les données personnelles, de la finalité de la collecte et obtenir leur consentement.

Critère 3	Moyens humains		
Effectif total de l'OF :	Effectif formateurs tout domaine :	Effectif formateur PRAP IBC déjà rattaché à la demande :	
		Effectif formateur PRAP IBC en demande de reconnaissance :	
<b>Formateur / consultant référent pour le dispositif « Diagnostic &amp; Formation » désigné par l'OF :</b> NOM Prénom : poste occupé : adresse mail professionnelle : n° de tel professionnel:			
Formateurs / consultants NOM prénom	Expérience technique en entreprises IAA <i>(Références et durées)</i>	Expérience et formation en Prévention des risques Professionnels <i>(Références et durées)</i>	Expérience et formation en Formation Professionnelles d'Adultes <i>(Références et durées)</i>